

Aux USA le contrat de mariage est de plus en plus encadré



De notre envoi special aux Etats-Unis :

Les contrats de mariage se compliquent aux USA.

Les prenups (prenuptial agreements) ajoutent maintenant une clause "des reseaux sociaux" qui definit les droits a publication de votre moitie sur le Net.

Facebook ou Instagram : Une photo qui déplairait à madame peut coûter jusqu'à 50 000 dollars , selon une avocate californienne du cabinet Yeghiayan Law Offices

Tout ce qui peut nuire à la réputation personnelle ou professionnelle de son conjoint, peut faire l'objet de procedures.. meme s'il n' y a pas une séparation a la clef.

Les clauses prévoient des sanctions financières en cas de vengeances sur le Net après le divorce : poster des insultes ou ou des "revenge porn" (photos compromettantes pour se venger) peut couter tres cher.

Facebook et autres reseaux temoignent des difficultés du couple. Au Texas 32 % des usagers reflechissent au divorce, 2 fois plus que ceux qui ne sont pas sur les

reseaux sociaux.

Une étude US montre que 80 % des avocats spécialisés en droit de la famille, constatent une hausse des divorces mentionnant les réseaux sociaux.

source : NBC News, Université de Boston